

Grand Poitiers Communauté urbaine

L'équitation

Mesures sanitaires

A compter du 21 juillet 2021 : **le « Pass sanitaire » est obligatoire** pour accéder aux équipements de Grand Poitiers. **Le Pass sanitaire est obligatoire pour les personnes majeures** et est composé de l'une des 3 preuves suivantes :

- > être totalement vacciné (= avoir reçu la seconde dose depuis plus de 7 jours)
- > présenter un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h, réalisé par un professionnel
- > présenter un certificat de rétablissement de la Covid19 de plus de 15 jours et de moins de 6 mois

Le port du masque est obligatoire de l'entrée dans l'établissement jusqu'aux cabines de déshabillage.

Désinfection en continue des zones vestiaires (cabines et casiers), désinfection renforcée des installations de l'établissement (sol, comptoir, caisse, sanitaires, circulations, douches...), installation de plexiglass à l'accueil.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

